

DÉLIBÉRATION N°2021-22_032
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 14 décembre 2021

4- Affaires financières

Point 4.4 – Plan d'actions 2022 du contrôle interne financier

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2
Membres présents : 20 Membres représentés : 11 Total : 31	Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0

VU le code de l'éducation et notamment ses article L. 712-3 et D. 719-105 et suivants ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique, ci-après GBCP ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret GBCP

VU la circulaire du 03 août 2021, relative à la GBCP des organismes et opérateurs de l'Etat pour 2022, présentant aussi les objectifs 2021-2022 pour se conformer au cadre réglementaire.

Le présent document expose le bilan des actions menées en 2021 dans le cadre du contrôle interne financier et budgétaire de l'établissement. Il décrit aussi, le plan d'actions envisagé pour l'année 2022 selon un diagnostic des risques réalisé à partir de l'outil ACIDUES (autodiagnostic de la maîtrise des risques des universités et des établissements d'enseignement supérieur), mis à disposition par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et utilisé par l'Université de Franche-Comté depuis 2011.

Malgré le contexte sanitaire, une partie des actions du plan 2021 ont pu être formalisées. Des travaux ont ainsi été menés au sein des services et ont abouti à une concrétisation de certains éléments probants. En effet, dans la continuité du plan d'actions 2020 et du focus mis sur le suivi de la gestion du patrimoine immobilier, le suivi des marchés de travaux - inclus dans le processus Gestion des marchés - a été fiabilisé.

Pour l'année 2022, le plan d'actions prévoit la reprise des dispositifs de contrôle mis en place en 2021 afin d'en atteindre les objectifs de formalisation, une actualisation des grilles de contrôle et de la cartographie des risques, ainsi qu'une prise en compte de la démarche de dématérialisation et notamment le processus de dépenses.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le plan d'actions 2022 du contrôle interne financier.

Besançon, le 4 janvier 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Camus", is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 4.4 « Plan d'actions 2022 du contrôle interne financier »

*Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*



Conformément à la nouvelle circulaire de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et au cadre référentiel du contrôle interne des opérateurs de l'état, le dispositif doit s'appréhender dans une approche globale qui regroupe le contrôle interne comptable et le contrôle interne budgétaire. Ces deux dispositifs complémentaires définissent le **Contrôle Interne Financier** et font l'objet d'interactions régulières ayant pour objectif la sécurisation de la qualité comptable et la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

Ainsi, le contrôle interne est défini comme un « processus mis en œuvre par l'établissement destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs concernant la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et réglementations en vigueur, la réalisation et l'optimisation des opérations »¹.

La démarche de maîtrise des risques financiers a été déclinée dans le « Vademecum du Contrôle Interne Financier au sein des organismes publics – PRINCIPES GENERAUX » publié en mars 2021. Ce Vademecum, au-delà de rappeler les textes de référence, précise les étapes de la démarche de maîtrise des risques financiers et les leviers utiles à sa structuration et sa pérennisation. Il développe également les principes utiles à la réalisation des outils de pilotage que sont les cartographies des risques et les plans d'actions.

La Cour des Comptes, dans le cadre de la certification des comptes de l'Etat, recommande dès lors aux opérateurs de l'Etat, dont les universités, de se doter d'un dispositif de Contrôle Interne Financier (CIF).

Rappel des objectifs du Contrôle Interne Financier :

- Démarche globale de maîtrise des risques, partagée par l'ordonnateur et le comptable, quant à l'élaboration et au traitement de l'information financière.
- Articulation avec l'objectif de qualité comptable :
 - Garantir la régularité des opérations réalisées et de la comptabilité qui les retrace et contribuer ainsi à la certification des comptes, obtenue sans réserve depuis dix ans pour l'Université de Franche-Comté.
 - Garantir la protection du patrimoine de l'établissement.
 - Améliorer la qualité dans l'exercice des activités accomplies.
- Faire de l'information financière et comptable un réel outil de pilotage.

L'intégration du contrôle interne financier se fait dans une logique de boucle d'amélioration continue :



A l'UFC, les étapes du déploiement du dispositif ont été les suivantes :

- 2011 : réalisation du diagnostic et de la cartographie des risques de l'UFC
- 2013 : création d'un référentiel de contrôle interne par processus et procédure
- 2014 : mise en place d'un dispositif de suivi à partir de grilles de contrôle
- 2015 : actualisation de la cartographie des risques (nature des risques et cotation), ajustement des grilles de contrôle
- 2016 : ajustement des grilles de contrôle et analyse en groupe de travail.
- 2017 : automatisation en cours des grilles de contrôles et reporting
- 2018 : révision et application des nouvelles dispositions relatives à la circulaire de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), renforcement d'outils pour le suivi des délais de paiement et de recettes à classer
- 2019 : Mise à jour des grilles de contrôle et analyses pour le déploiement du nouveau cadre de référence du contrôle interne (le contrôle interne financier), amélioration du suivi du plan pluriannuel d'investissement
- 2021 : Appropriation et développement en interne des outils d'auto-évaluation d'analyse et de gestion des risques de la DGFIP

De plus, chaque année, un plan d'actions est établi et validé lors du vote du budget initial.

Déploiement de l'outil ACIDUES pour le diagnostic des risques

ACIDUES (Appui au Contrôle Interne des Universités et d'Enseignement Supérieur) est un outil d'autodiagnostic permettant d'évaluer la probabilité qu'un risque ait lieu et de mettre en évidence le niveau global de maîtrise de celui-ci. Ainsi, il est possible d'anticiper l'impact de la mobilité d'un personnel, d'une évolution de la réglementation sur un processus tel que la gestion des rémunérations ou celle des contrats de recherche.

ACIDUES donne, pour chaque grande étape du processus étudié, une valeur chiffrée représentative d'un niveau de risque. Cet outil permet de réaliser un diagnostic et n'a en aucun cas pour objectif d'évaluer les compétences ou la performance des services ou des individus.

Accompagné des grilles d'analyse issues des travaux réunissant établissements et ministère, ACIDUES permet de mettre en évidence les risques auxquels les établissements sont exposés et de les hiérarchiser, priorisant ainsi les risques à traiter. Par ailleurs, l'outil fournit des éléments pour orienter la construction d'un plan d'actions visant à améliorer la maîtrise des risques. Le plan d'actions, s'il ne résout pas tous les risques et difficultés révélés par le contrôle interne, permet de les réduire et de connaître rapidement les solutions à adopter si nécessaire.

De même, des fiches de procédure permettent de partager une règle commune qui constitue la ligne de conduite du service lorsqu'elle a été arrêtée et de rassembler dans un document synthétique l'essentiel de la réglementation et des règles métier sur un sujet identifié.

Les grilles de contrôle

Depuis la mise en place du CIF au sein de l'établissement, des grilles de contrôle ont été créées et diffusées. Elles permettent d'établir un reporting mettant en avant, par analyse statistique, la survenue des principaux risques identifiés par les services et ainsi, développer des éventuels moyens/actions correctives pour y remédier. Les grilles de contrôle sur lesquelles s'appuient l'évaluation interne des processus, et les plans d'actions qui en découlent, datent de 2016.

Une actualisation de l'évaluation des risques est envisagée en 2022 afin de prendre en compte les nouveaux outils proposés par la DGFIP (Outil d'autodiagnostic et Echelle de maturité de la gestion des risques – EMR) et recommandés dans les circulaires GBCP.

Diagnostic des risques 2021

Processus	Nombre de réponses	Nombre de réponses négatives	Maitrise des risques brute	Maitrise des risques pondérée
Synthèse générale	838	226	74,31%	80,00%
Gestion des rémunérations	107	12	88,38%	93,77%
<i>Procédure 1 - Gestion du dossier de rémunération</i>	34	8	76,47%	91,67%
<i>Procédure 2 - Ordre de payer</i>	31	2	93,55%	97,70%
<i>Procédure 3 - Paiement</i>	42	2	95,12%	91,93%
Gestion des recettes	216	31	85,43%	83,59%
<i>Procédure 1 - Constatation d'une recette à percevoir, établissement du montant à recouvrer et ordre de recouvrer</i>	47	11	76,60%	84,18%
<i>Procédure 2 - Prise en charge de la recette, relances et contentieux</i>	64	10	84,38%	81,08%
<i>Procédure 3 - Encaissement et encaissement au comptant</i>	58	5	91,38%	87,02%
<i>Procédure 4 - Remises, annulations et admissions en non-valeur</i>	47	5	89,36%	82,10%
Contrats de recherche	86	20	76,55%	85,48%
<i>Procédure 1 - Conclusion du contrat</i>	32	9	71,88%	83,66%
<i>Procédure 2 - Vie du Contrat</i>	31	5	83,87%	89,07%
<i>Procédure 3 - Fin du Contrat</i>	23	6	73,91%	83,70%
Gestion du patrimoine immobilier	150	65	59,35%	71,36%
<i>Procédure 1 - Prise de décision d'entrée du bien et prise en compte du bien</i>	43	24	44,19%	53,50%
<i>Procédure 2 - Intervention sur le bien, hygiène sécurité et accessibilité</i>	56	14	75,00%	85,71%
<i>Procédure 3 - Opérations d'inventaire et de recensement</i>	38	17	55,26%	69,96%
<i>Procédure 4 - Sortie du bien et prise en compte de la sortie</i>	27	10	62,96%	76,26%
Gestion des marchés	100	24	75,89%	77,46%
<i>Procédure 1 - Expression d'une demande, vérification de la faisabilité de l'achat et de sa cohérence avec la politique d'achat de l'établissement et constitution du dossier</i>	32	9	71,88%	75,21%
<i>Procédure 2 - Gestion de la procédure, engagement de la dépense, signature et notification du marché, publication de l'avis d'attribution et établissement des fiches de recensement</i>	31	7	77,42%	79,06%
<i>Procédure 3 - Exécution du marché, fin du marché et analyse du marché</i>	37	8	78,38%	78,10%
Gestion du patrimoine mobilier	179	74	60,28%	68,34%
<i>Procédure 1 - Prise de décision d'entrée du bien et prise en compte du bien</i>	40	14	65,00%	68,44%
<i>Procédure 2 - Intervention sur le bien, hygiène sécurité et accessibilité</i>	56	32	42,86%	47,29%
<i>Procédure 3 - Opérations d'inventaire et de recensement</i>	38	11	71,05%	84,36%
<i>Procédure 4 - Sortie du bien et prise en compte de la sortie</i>	45	17	62,22%	73,26%

Source : ACIDUES

Les plans d'actions

Le plan d'actions annuel présente les démarches prioritaires de l'établissement pour améliorer la maîtrise actuelle des risques comptables et budgétaires au sein des différents processus de l'université.

Le bilan du plan d'actions 2021

L'année 2021 aura, comme 2020, été impactée par la crise sanitaire, rendant complexe la mise en place des actions initialement prévues. De plus, le poste chargé du suivi et de l'actualisation de la démarche du contrôle interne financier est resté vacant de mars à septembre. Cependant, si la formalisation des éléments probants n'a pu être réalisée, les services ont assuré l'amélioration de la fiabilité des processus concernés. Ces efforts devront être poursuivis en 2022.

Dans la continuité du plan d'actions 2020 et du focus mis sur le suivi de la gestion du patrimoine immobilier (renforcer la formation financière des agents administratifs de la DPI, formalisation le suivi de l'exécution du plan pluriannuel d'investissement entre la DAF et la DPI), le plan d'actions 2021 comprenait une fiabilisation du suivi des marchés de travaux.

Processus gestion des marchés – Suivi des marchés de travaux

Si la fiche de procédure n'a pas été formalisée, le service des marchés a cependant mis en place un suivi des marchés de travaux permettant la réduction des anomalies identifiées dans les grilles de contrôle. Un système de double vérification du service fait des factures de travaux avant mise en paiement est réalisé :

- Une première validation par les bureaux d'études ou par les personnels de la DPI en charge du suivi de l'exécution des marchés publics de travaux.
- Une seconde validation par la direction de la DPI

Le plan d'actions 2022

En raison des difficultés dues au contexte de crise sanitaire, le plan d'actions 2022 prévoit une reprise des actions prévues, mais encore en cours de finalisation, en 2021 ainsi qu'une prise en compte de la démarche de dématérialisation et notamment le processus de dépenses : numérisation des documents et automatisation de leur traitement, mise en place de la gestion électronique des documents (GED) dans le système d'information financier Jefyco). Une diffusion des grilles de contrôle dans les différents services concernés est également prévue afin d'actualiser la cartographie des risques et de renforcer la prise en compte du contrôle interne financier par les services de l'établissement.

Bilan du plan d'actions 2021 (CIF)

Processus	Procédure	Risque détecté	Actions	Responsables	Services concernés	Eléments probants	Observations
Gestion des marchés publics	Exécution du marché	Ne pas rapprocher systématiquement les factures des fournisseurs avec les biens réceptionnés ou les travaux réalisés.	Mettre en place une procédure pour le suivi des marchés des travaux	C. BUSQUET M. MENGET M. PATOIS	DAF/ DPI / AC	Rédaction et diffusion de la procédure	La procédure de suivi des marchés de travaux est fiabilisée, dans l'attente de la formalisation d'une fiche de procédure.
Gestion des rémunérations	Gestion de dossier de rémunération	Vérification incomplète ou partielle de dossier dans le service ordonnateur	Mettre en place une procédure pour la rédaction des contrats de travail	K. BOUDERBALI /N. GRISOT	SAIC / DRH / DRV	Rédaction et diffusion de la procédure	
Gestion des contrats de recherche	Vie du contrat (produits)	Remontée hors délais des justificatifs d'une convention auprès du financeur	Mettre en place une procédure pour la gestion des conventions de recherche	C. BUSQUET / N. GRISOT / G. LORENZELLI / E. DAIAN	SAIC / DAF / DRV / AC	Rédaction et diffusion de la procédure	
Gestion des contrats de recherche	Vie du contrat (charges)	Ne pas ouvrir dans le délai les lignes budgétaires permettant les dépenses	Mettre en place une procédure pour la gestion des ouvertures des crédits	C. BUSQUET / N. GRISOT / E. DAIAN	SAIC / DAF / DRV	Rédaction et diffusion de la procédure	

DAF : division des affaires financières ; AC : agence comptable ; DPI : direction du patrimoine immobilier ; DRH : direction des ressources humaines ; SAIC : service d'activités industrielles et commerciales ; DSIN : direction des systèmes d'information et du numérique ; PCG : Pilotage et Contrôle de Gestion.

Plan d'actions 2022 (CIF)

Processus	Procédure	Risque détecté	Actions	Responsables	Services concernés	Eléments probants	Observations
Gestion des rémunérations	Gestion de dossier de rémunération	Vérification incomplète ou partielle de dossier dans le service ordonnateur	Mettre en place une procédure pour la rédaction des contrats de travail	S. LEMERCIER / K. BOUDERBALI / N. GRISOT	SAIC / DRH / DRV	Rédaction et diffusion de la procédure	
Gestion des contrats de recherche	Vie du contrat (produits)	Remontée hors délais des justificatifs d'une convention auprès du financeur	Mettre en place une procédure pour la gestion des conventions de recherche	S. LEMERCIER / F. ANSRI / N. GRISOT / M. ORTIZ	SAIC / DAF / DRV / AC	Rédaction et diffusion de la procédure	
Gestion des contrats de recherche	Vie du contrat (charges)	Ne pas ouvrir dans le délais les lignes budgétaires permettant les dépenses	Mettre en place une procédure pour la gestion des ouvertures des crédits	S. LEMERCIER / F. ANSRI / N. GRISOT	SAIC / DAF / DRV	Rédaction et diffusion de la procédure	
Transversaux			Identification de l'ensemble des documents dématérialisés et des tâches et contrôles automatisés de la chaîne comptable et financière de la dépense	F. ANSRI / M. ORTIZ / RESPONSABLES DES SERVICES FINANCIERS	DAF / AC	Production d'un tableau des processus de gestion des pièces justificatives	Une attention particulière sera donnée à la mise en place de la GED dans le système d'information financier Jefyco

DAF : division des affaires financières; AC : agence comptable ; DPI : direction du patrimoine immobilier ; DRH : direction des ressources humaines ; DRV : direction de la recherche et de la valorisation ; SAIC : service d'activités industrielles et commerciales.